

Groupement et vente collective des laines

Ce qui suit doit pouvoir vous aider à comprendre les raisons qui font que les responsables de ces Coopératives tiennent la main à ces détails variés. Les uns répondent à des impératifs d'une saine organisation et les autres contribuent à ce que votre laine soit payée en fonction de sa qualité et des soins que vous lui avez apportés.

IL VOUS EST DEMANDE DE BIEN LIER VOS TOISONS. POURQUOI ?

Vous savez qu'avant lavage, toute toison doit être décomposée manuellement en ses différentes qualités, selon les parties du corps de l'animal (cuisse, flanc, gorge, dos . . .). Ce travail est celui d'un spécialiste, le trieur.

Mais le trieur ne peut efficacement remplir sa fonction que si **la toison arrive en bon état sur sa table.**

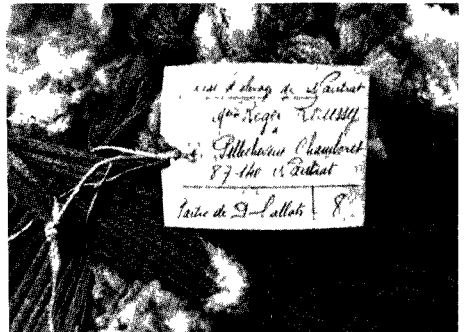
Or, avez-vous déjà songé au nombre de manipulations que la toison subit au cours de son voyage ?

— Vous-mêmes l'aurez entreposée provisoirement au moment de la tonte, puis stockée (au grenier ou sur un plancher de grange de préférence), puis emballée ou chargée sur une remorque pour la livrer soit au centre de stockage, soit en tout autre point de ralliement fixé par la Coopérative.

Un centre de groupage sous hangar. Si l'expertise n'a pas lieu à ce moment de la livraison l'éleveur doit identifier chacune de ses balles.



Une balle bien identifiée doit comporter au moins le nom et l'adresse exacte de l'éleveur, l'importance du lot (nombre de balles) et un numéro d'ordre de chaque balle.



— Après ouverture du ballot que vous avez confectionné, elle passe aux mains du classeur qui doit faire toison par toison un tri par qualité de votre production.

Après pesée par qualité, chaque toison est destinée à la masse de "sa qualité", le but de l'opération du groupage des laines étant de constituer des lots importants de qualité normalisée, à savoir homogène.

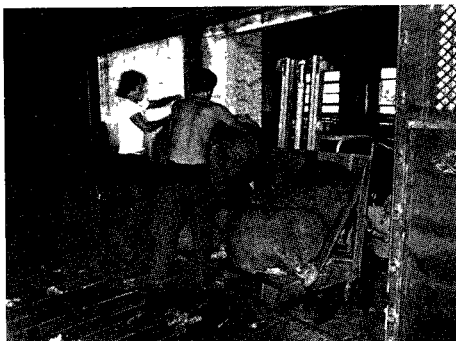
— Lors de la vente du stock, la toison est à nouveau reprise, mise en balles (toiles ou curonds) avant expédition par wagon ou camion.

Au total : 6 à 10 manipulations.

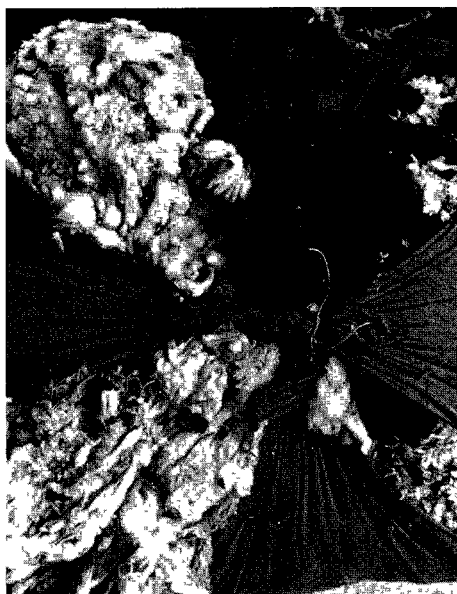
Et vous comprenez que seule une toison bien liée au départ peut arriver en bon état au terme de son périple.



Déchargement de laine d'agneau. Cette laine est exceptionnellement livrée en vrac.



Déchargement d'un wagon au lieu de stockage.



Une toison noire dans une balle fait déprécier toutes les toisons qui ont pu se trouver en contact avec elle. Il en est de même pour les toisons pailleuses, chardonneuses ou jarreuses.

IL VOUS EST DEMANDE UNE PREPARATION A LA FERME DE VOTRE PRODUCTION. POURQUOI ?

De la spécialisation du métier de trieur, de la complexité de son travail, de la nécessité de faire passer pratiquement toutes les laines entre ses mains avant toute opération mécanique, il est possible de conclure que là réside pour l'industriel une charge de main-d'œuvre importante dont il doit tenir compte dans ses achats.

Le conditionnement à la ferme soulage cette opération à l'usine.

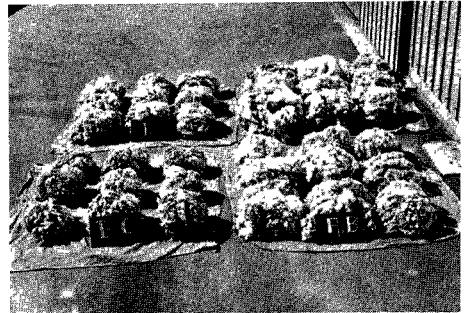
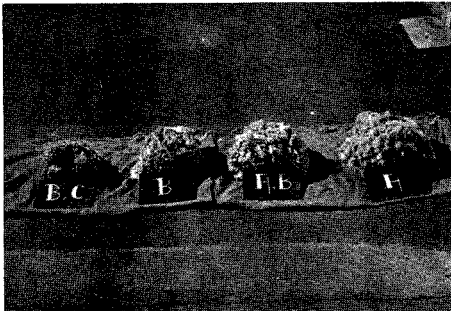
De même il soulage le travail de ventilation fait au lieu de livraison par le spécialiste classeur au Service de la Coopérative et de ce fait augmente le rendement de son travail.

Plus particulièrement, il vous est demandé de mettre à part les toisons à fibres de couleur et les toisons jarreuses, pailleuses et chardonneuses parce que les fibres de couleur, le jarre, la paille et les fibres de la fleur de chardon viennent s'incruster dans les toisons de meilleure qualité.

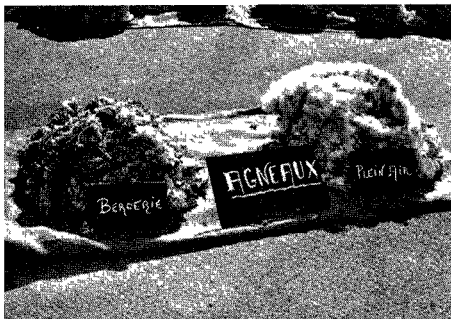
Les fibres de couleurs ne pouvant être destinées aux teintures claires, le jarre et les fibres végétales ne prenant pas la couleur déprécient les toisons qui en sont porteuses soit par nature soit par accident (contact).

Rappels d'autres conseils de conditionnement

- Les laines d'agneau, livrées exceptionnellement en vrac, les laines humides par nature ou accidentellement doivent être présentées séparément.
- Chaque toison doit être liée séparément.
- La laine doit être livrée le plus tôt possible après la tonte.



Quatre lots de neuf toisons. La différence de qualité reflétée par la photo précédente devient encore plus sensible.



Quatre toisons (bien liées) des quatre principales qualités récoltées. (A.A.B. B. BC.). Vous concevez, à la vue de la masse de chacune de ces toisons et de sa couleur, que l'acheteur ne pourra que faire une nette discrimination dans ses propositions de prix.

En laine d'agneau, la différence de couleur et de longueur de mèche vous indique que les rendements seront différents. Notez là que l'origine de cette laine à une importance dans la présentation.

VOTRE COOPERATIVE VOUS DONNE DES CONSIGNES D'EXPEDITION ET DE LIVRAISON. POURQUOI ?

Nous ne pouvons que vous conseiller de suivre le plus exactement possible les recommandations qui vous sont précisées par votre coopérative. Ces recommandations répondent à des conditions de travail, de transport, de groupage, de classement spécifiques à chacun de ces organismes en fonction d'un certain nombre de facteurs particuliers tels la concentration des livreurs, l'importance des lots individuels, la facilité offerte par les réseaux routiers ou ferroviaires, l'importance et l'aménagement des lieux de stockage,

Mais sachez que ces recommandations sont établies dans le but de limiter les charges de groupage . . . et ces charges sont prises effectivement sur le prix de vente de votre laine. Respecter ces consignes, c'est bénéficier d'un meilleur prix de vente.

LA LAINE EST AU LIEU DE STOCKAGE DE LA COOPERATIVE QUE DEVIENT-ELLE ?

Deux possibilités :

1 — Elle a été expertisée au lieu de livraison et chaque qualité de votre production a été pesée.

Vous détenez alors une **“fiche de réception”** signée du représentant de la coopérative et portant la mention des poids et des rendements par qualité et éventuellement de l'acompte qui vous a été donné.

2 — Elle arrive non expertisée. Elle l'est dans les jours qui suivent et la même destination que précédemment est donnée à votre laine, après pesée par catégories lors de l'expertise. Au moment de la livraison, vous avez reçu une **“fiche de réception”** n'indiquant que le poids global. Après expertise, un double de couleur de la **“fiche de réception”** vous est adressé portant le détail du poids par qualité. La laine est stockée soit en vrac, soit en balles.

La pesée dans un centre de stockage sous l'œil de l'éleveur.



La vente

Le Conseil d'Administration désigne des membres chargés de la vente. Ces membres prospectent le marché, consultent le **point central** (point d'information national des coopératives lainières), s'informent des variations des prix et de leurs tendances et vendent **au mieux de vos intérêts**.

Vendus par tonnages d'importances diverses les stocks de laine sont alors expédiés par wagon ou camion.

Vous concevez que certains délais sont nécessaires à la réalisation de la commercialisation de l'ensemble des stocks, d'autant que certaines qualités trouvent, selon les années, plus ou moins vite un acquéreur.

Par ailleurs, les conditions commerciales actuelles dans le domaine de la laine, sont telles que les paiements par les industriels se font à terme c'est-à-dire que des délais de 1,2 ou quelquefois 3 mois s'écoulent entre la livraison et le règlement.

Les paiements par les acheteurs étant faits, l'administration de la coopérative établit une grille de règlement à ses adhérents, à vous-mêmes donc, en fonction des poids et des rendements par qualités que vous lui avez fournies, et en prenant pour base des calculs, la masse des ventes de la coopérative.

La coopérative ne peut donc vous donner un prix avant cet instant.



Les toisons bien liées résistent aux manipulations du centre de stockage.



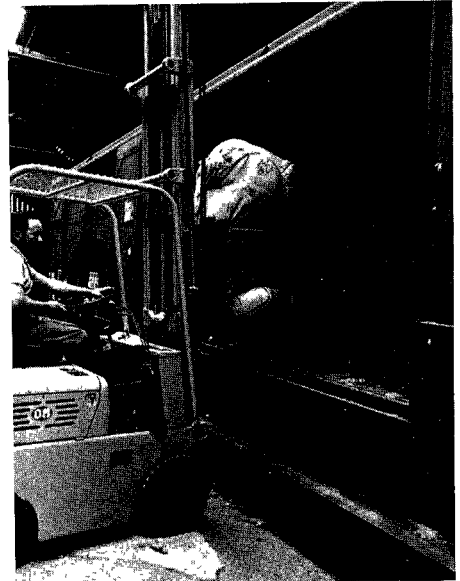
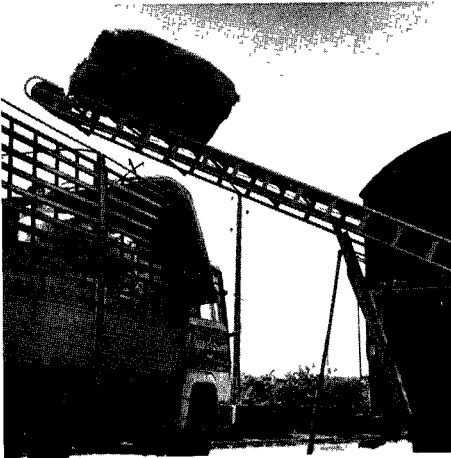
Les lots stockés après expertise dans l'attente de la vente.

Ces opérations commerciale et administrative exigent du temps . . . et c'est ce qui fait que le règlement définitif (ou total selon le cas) de votre livraison a lieu relativement tard en saison.

Mais soyez convaincus que cet argent qui vous arrive, pensez-vous tard, représente très largement l'argent que vous auriez touché du ramasseur "en plaine", grossi des intérêts de cette somme entre la livraison et le moment du règlement.

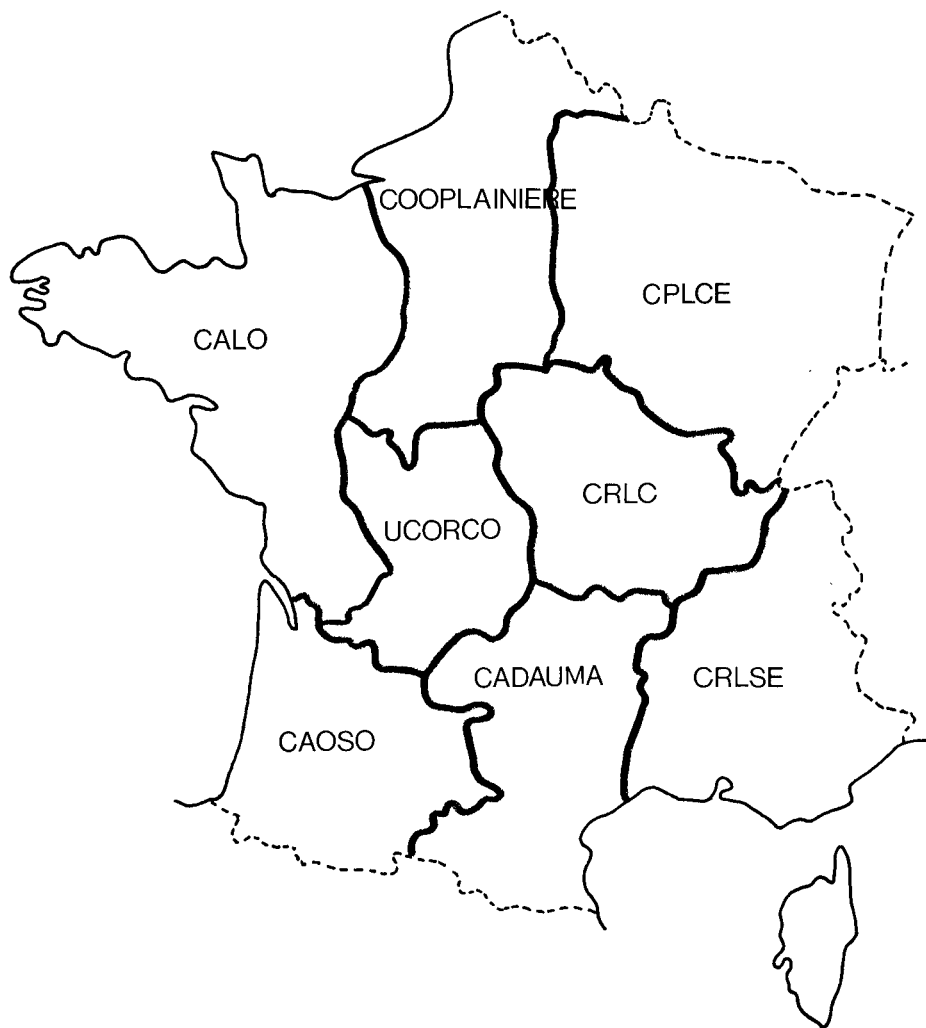
Soyez convaincus aussi — et ceci est peut-être encore plus important — que, sans les coopératives lainières et sans cette organisation française du commerce de la laine, votre laine vous serait payée à des prix bien inférieurs à ce qu'ils sont.

Ces coopératives travaillent également pour la promotion des laines de France destinées à terme à mieux servir le revenu de votre production. Un travail pour l'avenir qui ne peut vous laisser indifférent.



Après la vente et mise en curonds les laines sont expédiées par wagon . . .
ou par camion

COOPERATIVES REGIONALES LAINIERES FRANÇAISES



Région NORD – COOPLAINIERE

7, rue du Louvre – 75001 Paris – Tél : 233-62-11

Eure – Eure-et-Loir – Loiret – Loir-et-Cher – Nord – Oise – Pas de Calais – Seine Maritime – Partie de Seine-et-Marne (arrond. de Meaux, moins les cantons de la Ferté-sous-Jouarre et de Rebais, et arrond. de Melun, moins le canton de Lorrez) – Ancienne Seine-et-Oise – Somme – Indre-et-Loire – Nord de l'Indre.

Région SUD – C.A.D.A.U.M.A.

Coopérative Agricole de Rodez

11, Boulevard du 122^e R.I. – 12002 – Rodez –

Tél : (65) – 68-12-55/68-14-34 – Téléx : Cadauma 51637 F

Ariège – Aude – Aveyron – Cantal – Partie du Gard (arrond. du Vigan) – Partie de l'Hérault – (arrond. de Lodève et de Béziers) – Haute-Loire – Lot – Lozère – Pyrénées-Orientales – Tarn.

Région EST – C.P.L.C.E.

Coopérative des Producteurs de laine de la Champagne et de l'Est

11 et 13, rue Arthur Decès – 51100 – Reims – Tél : (26) 47-39-65

Aisne – Ardennes – Aube – Territoire de Belfort – Cote d'Or – Doubs – Jura – Marne – Haute-Marne – Meurthe-et-Moselle – Meuse – Moselle – Bas-Rhin – Haut-Rhin – Haute-Saône – Partie de Seine-et-Marne (tous les cantons de l'arrond. de Provins et les cantons de la Ferté-sous-Jouarre, de Rebais et de Lorrez) – Vosges – Yonne.

Région OUEST – C.A.L.O.

Coopérative Agricole Lainière de l'Ouest

Maison de l'Agriculture, Boulevard Réaumur 85001 – La Roche/S/Yon-Gare Cédex 37 – Tél : (30) 37-68-47

Calvados – Charente – Charente-Maritime – Côtes-du-Nord – Deux-Sèvres – Finistère – Ille-et-Vilaine – Loire Atlantique – Maine-et-Loire – Manche – Mayenne – Morbihan – Orne – Sarthe – Vendée.
(Charente sauf Confolentais)

Région CENTRE-EST – C.R.L.C.

Coopérative Régionale Lainière du Centre

8, route de Bourgogne – 03400 Yzeure – Tél : (70) 44-40-87

Ain – Allier – Cher – Loire – Nièvre – Puy-de-Dôme – Rhône – Saône-et-Loire – Nord de l'Isère.

Région CENTRE-OUEST – U.C.O.R.C.O.

Union Coopérative Régionale Lainière des éleveurs d'ovins du Centre-Ouest

Station S.N.C.F. – Saint-Ouen/S/Gartempe – 87300 Bellac

Tél : (55) 68-09-46

Corrèze – Creuse – Dordogne – Sud de l'Indre – Vienne – Haute-Vienne.
Arrondissement de Confolens (Charente)

Région SUD-EST – C.R.L.S.E.

Coopérative Régionale lainière du Sud-Est

Marché d'Intérêt National – Route de Montpellier 30 000 Nîmes

Tél : (66) 01-85-56

Basses-Alpes – Hautes-Alpes – Alpes-Maritimes – Ardèche – Bouches-du-Rhône
– Drôme – Partie du Gard (tout le département à l'exception de l'arrond. du
Vigan) – Sud Isère – Savoie – Haute-Savoie – Var – Vaucluse – Partie de
l'Hérault (cantons de Claret, Gange, Castries, Lunel, Les Matels, St-Martin-de-
Londres, Magnane, Mobiau, Mèze, Montpellier, Sète, Frontignan).

Région SUD-OUEST – C.A.O.S.O.

Coopérative Agricole ovine du Sud-Ouest

5, place de la République – 64 000 – Pau – Tél : (59) 27-98-44

Haute-Garonne – Gers – Gironde – Landes – Lot-et-Garonne – Basses-Pyrénées
– Hautes-Pyrénées – Tarn-et-Garonne.